

## INFORMATION SUR LES PRISES EN CHARGE

### A L'ATTENTION DES PRESIDENTES / PRESIDENTS DE CLUB

Vous avez la possibilité auprès de l'OPCO de la branche Sports AFDAS d'obtenir une prise en charge pour les formations CQP-ET et pour le passage du CQP AMT vers le CQP ET.

#### Conditions à remplir pour l'employeur :

- Etre à jour de sa contribution 2021
- La ou le stagiaire doit être salarié(e)

#### Types de contrat de travail possibles :

- Contrat à durée déterminée (CDD)
- Contrat à durée indéterminée (CDI) et Contrat à durée indéterminée intermittent (CDII)

#### Demande d'aide financière – Action individuelle :

Elle répond aux demandes individuelles de formation, elle est à faire en ligne sur le site de l'AFDAS. L'OPCO de la branche Sport depuis 2020. Accès à l'aide de votre identifiant et mot de passe.

Sur le site de l'AFDAS vous trouverez toutes les informations utiles, ci-après les coordonnées des correspondants locaux auprès desquels vous pourrez obtenir des renseignements et des conseils.

Lien du site : [www.afdas.com](http://www.afdas.com)

Odile Giraud : [o.giraud@afdas.com](mailto:o.giraud@afdas.com) Départements : 04 - 05 – 13 – 84 (sauf Aix en Provence)

Cyril Julien : [c.julien@afdas.com](mailto:c.julien@afdas.com) Départements : 06 – 83 – Aix en Provence

#### Attention à la capacité d'encadrement de (la) ou du stagiaire :

Chaque stagiaire dès la première journée, sera soumis à un test permettant de vérifier sa capacité à encadrer en sécurité un groupe.

Une attestation lui sera délivrée par le formateur. La ou le stagiaire obtiendra le statut de **stagiaire CQP** permettant d'être salarié(e) et par conséquent d'obtenir une prise en charge.

#### Nota : Pièces à demander à la Ligue PACA et à joindre par e-mail à l'AFDAS

- Devis du coût de la formation (le coût de la formation après acceptation sera versé directement à la Ligue Provence-Alpes-Côte d'Azur par l'OPCO il faut choisir l'option payer directement le prestataire)
- Programme détaillé de la formation